

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2020 à 19h30. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Francis Boucher
Charles Montamat
Yves Lapointe
Et Raymond Frève.

Est absent à cette visioconférence :

Monsieur LE CONSEILLER,
Renaud Ouellet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

17-04-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-09, exigeant que les séances publiques doivent désormais être rendues publiques, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que la séance soit enregistrée et publiée.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

18-04-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

19-04-2020

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME VISANT
LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES
EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX, VOLET 1,
INCUBATEUR À PROJET**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt d'une demande au programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1, incubateur à projet, du conseil du patrimoine religieux du Québec et autorise la directrice générale à signer tout engagement relatif à cette demande.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

20-04-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h40.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale